

# Règlement Particulier des Epreuves (RPE)

## Championnat Régional

**M18 féminin « OR – ARGENT – BRONZE – CUIVRE »**

**M18 masculin « OR – ARGENT – BRONZE – CUIVRE »**



## Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 [crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

Dernière mise à jour le, vendredi 21 novembre 2025

Saison sportive : 2025/2026

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

**En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.**

**Important : la ligue d'Île de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.**

### Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Championnat Régional
Catégorie	M18 Féminin et M18 Masculin
Abréviation des divisions	Championnat Régional M18 F : RFR Championnat Régional M18 M : RMR
Abréviation des Poules	Rég. M18F « OR » : FOR – Rég. M18F « ARGENT » : FAR Rég. M18F « BRONZE » : FBR – Rég. M18M « CUIVRE » : FCR Rég. M18M « OR » : MOR – Rég. M18M « ARGENT » : MAR Rég. M18M « BRONZE » : MBR - Rég. M18M « CUIVRE » : MCR
Commission sportive référente	CRS Île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin / Masculin

### Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- Rég. M18F « OR » : 10 – Rég. M18F « ARGENT » : 10 Rég. M18F « BRONZE » : 10 Rég. M18F « CUIVRE » : 10 - Rég. M18M « OR » : 10 – Rég. M18M « ARGENT » : 10 Rég. M18M « BRONZE » : 10 – Rég. M18M « CUIVRE » : 10
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA, par catégorie et par niveau de championnat	Illimité
Nombre d'UF comptabilisées pour les DAF régionales	1 UF par équipe

### Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Compétition « Extension volley-Ball »	
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Date limite de qualification pour les licences mutations	Illimité (voir règlement des mutations)
Catégories autorisées	
M18	Oui
<b>M15 avec simple surclassement</b>	Oui
<b>M13</b>	<b>Non</b>

### Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' <b>entraîneur</b> et les <b>entraîneurs adjoints</b>	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le <b>médecin</b> , le <b>kinésithérapeute</b> , <b>l'ostéopathe</b> ou <b>le préparateur physique</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' <b>Arbitre</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »

### Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) autorisés (es) par match)	
<b>Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es)</b>	<b>2</b>
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 45A du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

## Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres / Heure officielle	Samedi : 14h30
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	<b>Samedi : 14h30 à 16h00</b> (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	<b>Samedi : 13h00 à 14h00</b> <b>16h30 à 17h00</b> <b>Dimanche : 09h30 à 11h00</b> <b>13h00 à 16h00</b>
Dates du Championnat « Régional M18 Féminin et M18 Masculin (Or – Argent – Bronze – Cuivre) :	J1 : samedi 29 novembre 2025 J2 : samedi 06 décembre 2025 J3 : samedi 10 janvier 2026 J4 : samedi 24 janvier 2026 J5 : samedi 31 janvier 2026 J6 : samedi 21 mars 2026 J7 : samedi 28 mars 2026 J8 : samedi 09 mai 2026 J9 : samedi 23 mai 2026
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Dates de reports ordinaires	13 DEC – 17 JANV – 7 et 14 FEV – 7 et 14 MARS – 4 et 11 AVRIL
Interdiction de changer de weekend	1 <sup>ère</sup> et dernière journée (sauf en cas de force majeure et après l'accord de la CRS)

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- | Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse :

- | Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- | La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure après l'accord des GSA concernés.

## Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	<b>Avant dimanche 0h00 (minuit)</b>
Mot de passe	<b>VOLLEY</b>
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2025/2026).	

## Art. 8 Feuille de match

L'utilisation de la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** pour le championnat régional M18 féminin et M18 masculin est **obligatoire**.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la **feuille de match papier de type « régionale - deux équipes » devra être utilisée** : [Cliquer ICI](#)

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...). Celui-ci la complète avant l'heure de début de la rencontre.

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillots. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

### Art. 8.1 Tenue de la feuille de match

**Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match** : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2025/2026).

## Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres le cas échéant	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
<b>Equipe incomplète déclarée Forfait</b>	<b>H</b>

## Art. 10 Formule sportive

### ▪ **M18 Féminin :**

- | Championnat « Régional OR » M18F : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional OR » M18 féminin** 2025/2026.
- | Championnat « Régional ARGENT » M18F : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional ARGENT » M18 féminin** 2025/2026.
- | Championnat « Régional BRONZE » M18F : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE » M18 féminin** 2025/2026.
- | Championnat « Régional CUIVRE » M18F : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional CUIVRE » M18 féminin** 2025/2026.

### ▪ **M18 Masculin :**

- | Championnat « Régional OR » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional OR » M18 masculin** 2025/2026.
- | Championnat « Régional ARGENT » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional ARGENT » M18 masculin** 2025/2026.
- | Championnat « Régional BRONZE » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE » M18 masculin** 2025/2026.
- | Championnat « Régional CUIVRE » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 9 journées et 9 matchs pour chaque équipe.  
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1<sup>e</sup> sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional CUIVRE » M18 masculin** 2025/2026.

## Art. 11 Points et classement

Les rencontres auront lieu en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points), deux points d'écart :

| Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/0 ou 3/1	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 0/3 ou 1/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité (P/3 : 0/25 - 0/25 - 0/25)	Moins 1 point
Rencontre perdue par forfait (F/3 : 0/25 - 0/25 - 0/25)	Moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

## Art. 12 Temps morts

2 temps morts de **30 secondes** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe

## Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

### Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

### Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre (ou le GSA organisateur) vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparaît pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

**L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.**

### **Art 13.3 Simple-Surclassement :**

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

### **Art. 14 Particularité des GSA disposant de plusieurs équipes engagées en championnat régional et / ou interdépartemental dans une même catégorie (M18)**

Pour les GSA ayant plusieurs équipes inscrites en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge (M18), et participant simultanément à la compétition, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Après chaque journée de championnat, **un (e) seul (e) joueur (se)** de l'équipe n°1 est autorisé(e) à participer à la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3, etc.
- De même **un(e) seul (e) joueur (se)** de l'équipe n°2 peut participer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3, etc.

Cette possibilité est accordée à chaque journée de championnat pour **n'importe quel (le) joueur (se)**.

Toutefois, lors des deux dernières journées du championnat, cela ne sera pas autorisé :

- pour un championnat comportant 9 journées, les collectifs seront bloqués à partir de la 7<sup>e</sup> journée ;
- pour un championnat à 8 journées, les collectifs seront bloqués à partir de la 6<sup>e</sup> journée ; etc.

Tout(e) joueur(se) ne respectant pas cette règle entraînera la **perte de la ou des rencontres concernées par pénalité**.

### **Art. 15 Arbitrage**

En cas de compétition non encadrée par la CRA et en cas d'absence de tout arbitre officiel, l'arbitrage devra être assuré par un membre licencié du GSA recevant, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre (**Licence Compétition « Extension Volley-Ball » ou Licence Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant)**).

Le GSA présentant un arbitre non licencié ou titulaire d'une licence non homologuée s'expose aux sanctions sportives et financières prévues dans les cas de participants NON LICENCIES aux épreuves officielles.

### **Art. 16 Ballon / Terrain**

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M18 Féminin : 2m24 M18 Masculin : 2m35

## **Art. 17 Forfait**

En cas de forfait d'une équipe lors d'une journée de championnat, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (3/F : 25/00 – 25/00 – 25/00). L'équipe forfait s'acquittera d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2025/2026 (Décision de la CRS).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1<sup>er</sup> responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente seront déclarées forfaits, elles s'acquitteront d'une amende financière prévue au MAD 2025/2026.

## **Art. 18 Forfait général**

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé dans le MAD 2025/2026 :

- perte de TROIS rencontres par forfait,
- perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CRS.

Lorsqu'une équipe d'un GSA est exclue par forfait général du championnat régional, les points acquis ou perdus contre cette équipe sont annulés.

Le forfait général d'une équipe dans le championnat régional entraîne automatiquement son retrait immédiat de l'épreuve.

## ANNEXE 1 :

### Répartition des équipes dans les différents niveaux du championnat régional

#### **Equipes qualifiées en championnat « Régional M18 Féminin » - 2025/2026**

<b>Championnat Régional "OR" - M18 Féminin : 10 équipes</b>			
<b>Championnat Régional "ARGENT" - M18 Féminin : 10 équipes</b>			
<b>Championnat Régional "BRONZE" - M18 Féminin : 10 équipes</b>			
<b>Géré par la Ligue IDF de Volley</b>	<b>N°</b>	<b>Noms des équipes</b>	<b>CD</b>
	1	PARIS AMICALE CAMOU 1	75
	2	PUC VOLLEY-BALL	75
	3	SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1	75
	4	VOLLEY-BALL LA ROCHELLE 1	77
	5	VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 1	78
	6	ACBB	92
	7	ANTONY VOLLEY 1	92
	8	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL	92
	9	PANTIN VOLLEY	93
	10	VINCENNES VOLLEY CLUB	94
<b>Géré par la Ligue IDF de Volley</b>	<b>N°</b>	<b>Noms des équipes</b>	<b>CD</b>
	1	PARIS AMICALE CAMOU 2	75
	2	AS VOLLEY-BALL VELIZY 1	78
	3	VOLLEY OLYMPIQUE JUVISY/ATHIS MONS	91
	4	LEVALLOIS SPORTING CLUB 1	92
	5	RUEIL ATHLETIC CLUB 1	92
	6	USM. GAGNY VOLLEY 1	93
	7	CNM CHARENTON 1	94
	8	ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS 1	94
	9	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	94
	10	V.B. CLUB ERMONT	95
<b>Géré par la Ligue IDF de Volley</b>	<b>N°</b>	<b>Noms des équipes</b>	<b>CD</b>
	1	US LOGNES VOLLEY-BALL	77
	2	POISSY VOLLEY 1	78
	3	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1	78
	4	EXCELLENCE SUD-ESSONNE VOLLEY-BALL 1	91
	5	SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL 1	91
	6	ANTONY VOLLEY 2	92
	7	USM MALAKOFF	92
	8	ASS AMICALE SPORTIVE FRESNES 1	94
	9	VOLLEY-CLUB NOGENTAIS 1	94
	10	AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU 1	95
<b>Championnat Régional "CUIVRE" - M18 Féminin : 10 équipes</b>			

## Equipes qualifiées en championnat « Régional M18 Masculin » - 2025/2026

Championnat Régional "OR" - M18 Masculin : 10 équipes			
Géré par la Ligue IDF de Volley	N°	Noms des équipes	CD
	1	PARIS AMICALE CAMOU 1	75
	2	PUC VOLLEY-BALL 1	75
	3	SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1	75
	4	AS VOLLEY-BALL VELIZY 1	78
	5	VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 1	78
	6	PORTE DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 1	91
	7	RUEIL ATHLETIC CLUB 1	92
	8	USM. GAGNY VOLLEY	93
	9	CNM CHARENTON 1	94
	10	VINCENNES VOLLEY CLUB	94

Championnat Régional "ARGENT" - M18 Masculin : 10 équipes			
Géré par la Ligue IDF de Volley	N°	Noms des équipes	CD
	1	FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB 1	77
	2	CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 1	78
	3	POISSY VOLLEY 1	78
	4	ACBB	92
	5	ASNieres VOLLEY 92 -1	92
	6	ASNieres VOLLEY 92 -2	92
	7	COURBEVOIE SPORTS 1	92
	8	TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB	93
	9	VILLEMOMBLE SPORTS SECTION V.B.	93
	10	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	94

Championnat Régional "BRONZE" - M18 Masculin : 10 équipes			
Géré par la Ligue IDF de Volley	N°	Noms des équipes	CD
	1	VOLLEY 6	75
	2	ANTONY VOLLEY 1	92
	3	ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON	91
	4	CSM EAUBONNE	95
	5	EXCELLENCE SUD-ESSONNE VOLLEY-BALL 1	91
	6	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	94
	7	AS BALNEOLITAINE	77
	8	CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 2	78
	9	COULOMMIERS BRIE VOLLEY 1	77
	10	VOLLEY OLYMPIQUE JUVISY/ATHIS MONS	91

Championnat Régional "CUIVRE" - M18 Masculin : 10 équipes			
Géré par la Ligue IDF de Volley	N°	Noms des équipes	CD
	1	AS. SP. CULT. DUNOIS 1	75
	2	AS. SP. MONTIGNY LE BRETONNEUX 1	78
	3	MARLY-LE-ROI VOLLEY-BALL 1	78
	4	C S M CLAMART	92
	5	MEUDON CHAVILLE SEVRES VOLLEY 1	92
	6	AVANT GARDE ST DENIS	93
	7	NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL 1	93
	8	ASS AMICALE SPORTIVE FRESNES 1	94
	9	CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY 1	94
	10	AMICAL CS CORMEILLAIIS 1	95

2025/2026	>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<= 2004	<=1985
<b>FEMININES</b>	<b>BABY/M7</b>	<b>M9</b>	<b>M11</b>	<b>M13</b>	<b>M15</b>	<b>M18</b>	<b>M21</b>	<b>SENIORS</b>	<b>MASTERS</b>									
	/	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,24 m.									
	/	/	/	Terrain 5m x 10m.	Terrain 7m x 14m.	Terrain 9m x 18m.												
2020	6 ans	M7(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2020
2019	7 ans	M7(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement														2019
2018	8 ans	M9(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2018
2017	9 ans	M9(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2017
2016	10 ans	M11(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2016
2015	11 ans	M11(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2015
2014	12 ans	M13(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2014
2013	13 ans	M13(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2013
2012	14 ans	M15(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2012
2011	15 ans	M15(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2011
2010	16 ans	M18(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2010
2009	17 ans	M18(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2009
2008	18 ans	M18(3)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2008
2007	19 ans	M21(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2007
2006	20 ans	M21(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2006
2005	21 ans	M21(3)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2005
2004	22 ans &+	SEN(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2004
1985	40 ans &+	MAST																1985

2025/2026	>2010	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<=2004	<=1985	
<b>MASCULINS</b>																	<b>SENIORS</b>	<b>MASTERS</b>	
	BABY/M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21												
	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.												
	/	/	Terrain 3m x 10m.	Terrain 7m X 14m.	Terrain 9m X 18m.	Terrain 9m x 18m.	Terrain 9m x 18m.												
2020	6 ans	M7[1]		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2020
2019	7 ans	M7[2]		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													2019
2018	8 ans	M9[1]		autorisé	Simple Surclassement	Interdiction													2018
2017	9 ans	M9[2]		autorisé	Simple Surclassement	Interdiction													2017
2016	10 ans	M11[1]		autorisé	Interdiction														2016
2015	11 ans	M11[2]		autorisé	Interdiction														2015
2014	12 ans	M13[1]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2014
2013	13 ans	M13[2]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2013
2012	14 ans	M15[1]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2012
2011	15 ans	M15[2]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2011
2010	16 ans	M18[1]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2010
2009	17 ans	M18[2]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2009
2008	18 ans	M18[3]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2008
2007	19 ans	M21[1]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2007
2006	20 ans	M21[2]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2006
2005	21 ans	M21[3]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2005
2004	22 ans &+	SEN[1]		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													2004
1985	40 ans &+	MAST		Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction													1985